

49

Treizième session du groupe de travail de
l'Examen périodique universel
(21 mai – 4 juin 2012)

Tunisie

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le mardi 22 mai 2012 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

La France salue chaleureusement la Tunisie nouvelle, celle qui a répondu aux aspirations légitimes de son peuple et qui s'est engagée avec force et détermination en faveur des droits de l'Homme. Le renouveau démocratique se concrétise déjà par de nombreuses évolutions positives, dont la Tunisie et la communauté internationale ne peuvent que se féliciter.

1/ Dans ce contexte, la France recommande aux autorités tunisiennes de s'assurer que la **nouvelle Constitution** garantisse pleinement, sans discrimination aucune, le respect de l'ensemble des droits de l'Homme consacrés par les instruments internationaux auxquels la Tunisie est partie.

2/ La France se félicite de la volonté de la Tunisie de faire de la **lutte contre la torture** une priorité. A cette fin, la France recommande que la Tunisie adopte un mécanisme national de prévention contre la torture qui devra avoir accès à tous les lieux de privation de liberté. Elle recommande aussi l'abrogation de la loi prévoyant la prescription pour les actes de torture.

3/ La **peine de mort** n'étant plus appliquée depuis 1991, la France recommande de commuer l'ensemble des condamnations à mort en peines de prison, d'abolir définitivement la peine de mort et de ratifier le second protocole au PIDCP.

4/ La situation des défenseurs des droits de l'Homme a connu une évolution remarquable, même si certains d'entre eux font encore parfois l'objet d'actes d'intimidations, de menaces, voire de violences. La France recommande à la Tunisie de garantir en droit et en fait la **liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de réunion et d'association**, conformément au PIDCP.

Je vous remercie./.